



LE MOT DU MAIRE

Plusieurs dossiers importants ont tenu toute la population de Labelle préoccupée durant le mois de juillet. Elle fut touchée à partir de la mi-juillet par plusieurs événements reliés à la météo et qui ont eu un impact très négatif sur nos infrastructures et la qualité de vie des citoyens.

Le premier événement marquant fut les pluies torrentielles qui se sont abattues sur notre territoire le samedi 15 juillet en soirée. Les vents ne furent pas trop violents, mais la quantité d'eau était telle que plusieurs chemins de gravier reliant le centre villageois à divers lacs furent abîmés. À ce moment, c'est la pluie qui a miné les chemins et a causé les dégâts, comme au lac Baptiste et au lac Gervais.

La tempête (il n'y a pas d'autres mots selon nous pour décrire cet événement) du lundi 17 juillet en soirée, fut l'événement qui nous a fait le plus mal et qui nous affecte encore.

Les vents violents ont abattu et déraciné des arbres sur tout notre territoire causant une panne de courant généralisée et les pluies diluviennes ont attaqué à une trentaine d'endroits les chaussées et les routes causant surtout des crevasses dans la plupart de nos chemins. Les arbres abattus jonchaient les routes et les rues.

Nos employés municipaux sont entrés en action immédiatement et une équipe des travaux publics et deux équipes de pompiers furent constituées pour dégager les routes et les chemins. Il faut mentionner qu'à plusieurs endroits du territoire, ils furent supportés par des citoyens qui ont décidé de mettre la main à la pâte pour dégager leur rue et parfois celle de leurs voisins. Cette aide fut précieuse surtout dans les secteurs situés en périphérie.

Lorsque les équipes sont rentrées à la fin de la nuit, tous les chemins municipaux étaient dégagés des arbres tombés. Le 18 juillet en matinée, nous sommes intervenus sur un chemin entretenu normalement par le ministère des Transports pour le dégager afin de permettre la circulation avec La Macaza. Il restait cependant à combler les crevasses dans les chemins et les affaissements de la chaussée à d'autres endroits. Ce n'était pas une mince affaire. La partie du village située à l'ouest de la rivière a recouvré l'électricité au cours de la nuit du 17 au 18 juillet. Pour la partie est, ce fut une tout autre histoire. Toute cette partie du village n'a recouvré l'électricité que le 20 juillet tôt en matinée soit 56 heures environ après la panne.

Le 19 juillet en soirée, soit 48 heures après la panne 28 % des abonnés n'avaient pas encore récupéré l'électricité. C'est à compter du mercredi 19 juillet que nous avons vu arriver de l'extérieur des équipes d'Hydro-Québec, certaines venant d'aussi loin que le bas St-Laurent pour s'attaquer aux nombreux cas d'interruption de services. Les équipes ont travaillé 16 heures par jour pour arriver à rebrancher presque tous les abonnés sur le territoire de Labelle le vendredi 21 juillet en soirée. Quelques résidences secondaires ont dû attendre au lendemain. Le 31 juillet nous avons connu un orage violent et encore une fois des arbres furent couchés, mais les dégâts à Labelle furent moins importants que le 17 juillet. Par contre, plusieurs abonnés d'Hydro Québec situés en dehors du périmètre du village ont encore connu une panne de courant.

Dans un autre ordre d'idée, ce même 17 juillet, le directeur général, monsieur Desnoyers m'annonçait son intention de quitter le service de la Municipalité. Cette intention fut confirmée par lettre et son départ est prévu pour le 25 août. Je profite de l'occasion pour le remercier de ses loyaux services, sa franchise, son franc-parler et je lui souhaite d'être heureux et de préparer sa retraite dans la ville de Otterburn Park. Nous sommes donc à la recherche d'un directeur ou d'une directrice, les mises en candidature se terminent le 16 août.

Le 2 juillet dernier, avait lieu la rencontre annuelle des propriétaires de la rive ouest du lac Labelle. Ils ont confirmé leur désir d'être annexés à la Municipalité de La Minerve. Avant leur rencontre, j'ai rencontré le président de la rive ouest pour lui confirmer que la Municipalité de Labelle était prête à revoir la formule d'aide pour l'entretien des chemins privés lors de son prochain budget. Lorsque je lui ai demandé quels services les résidents de la rive Ouest recevraient de la Municipalité de La Minerve, il m'a répondu, aucun. Par ailleurs, dans la lettre envoyée à Madame Nathalie Normandeau, il est mentionné par la même personne : « Considérant que la Municipalité de La Minerve est la seule à pouvoir offrir les services qui nous combleraient amplement, nous vous demandons, Madame la ministre, de bien vouloir nous aider à obtenir une meilleure qualité de vie en assignant un médiateur qui, pour une fois, trancherait le litige ».



La Municipalité de Labelle est prête à s'asseoir avec ses citoyens pour discuter de la façon de leur donner de meilleurs services. Éventuellement, des discussions et ententes pourraient avoir lieu avec la Municipalité de La Minerve puisque une partie de la rive ouest est sur leur territoire, mais elle ne travaillera pas avec des menaces et du chantage. Dans une lettre envoyée à madame Normandeau, nous lui confirmons notre désir de travailler en étroite collaboration avec nos citoyens et, s'il y a lieu, avec la Municipalité de La Minerve, mais jamais avec une épée de Damoclès sur la tête.

Le maire, Gilbert Brassard

PLAINTES- RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE

Nous recevons depuis les dernières semaines à la municipalité, un nombre toujours grandissant de plaintes concernant le ramassage des déchets et des matières recyclés, sur la façon dont les poubelles sont laissées sur la chaussée ou bloquant les entrées ou encore sur des bris de bacs causés par le traitement abusif imposé par les préposés.

Ces plaintes étaient référées à la Régie par la Municipalité de Labelle afin de l'informer de la situation.

Malheureusement, il ne semble pas y avoir aucune écoute de nos doléances de la part des autorités de la Régie. On nous a même laissé entendre que nous amplifions les problèmes!

Dorénavant, les préposés de la Municipalité demanderont à tous les citoyens qui ont des plaintes concernant le ramassage des ordures et tout ce qui en découle de communiquer directement avec la Régie intermunicipale pour y déposer leur plainte au (819) 275-3516. Toute personne qui a une plainte de cette nature à déposer pourra le faire directement au numéro de téléphone ci-dessus.



AVIS À TOUS LES CITOYENS, DOMMAGES SUBIS LE 17 JUILLET 2006

Le ministère de la Sécurité publique du Québec a accepté de supporter les municipalités touchées par les orages et les vents violents le 17 juillet dernier. La Municipalité de Labelle a été reconnue comme l'une de ces municipalités durement touchée.

Le « programme général d'aide financière lors de sinistres » du ministère de la Sécurité publique, vise aussi à indemniser les citoyens et les entreprises touchés. Cette aide ne couvre que les dommages « non assurables » subis à la propriété. (Ex : les dommages subis par suite de coupures de courant électriques seraient assurables).

La Municipalité de Labelle devrait recevoir au cours de la semaine du 14 août les formulaires de demande d'indemnisation pour les citoyens. Si vous croyez que vous pouvez bénéficier de ce programme, nous vous invitons à communiquer avec Mme Janick Nantel au 686-2144, poste 0 et elle pourra vous acheminer un formulaire par la poste ou encore vous en remettre un à l'accueil de l'hôtel de ville.



À MANQUER ! LE FESTIVAL DU GASPILLAGE DE L'EAU POTABLE!

Réseau environnement s'implique à toutes les années dans la sensibilisation d'une utilisation de l'eau potable plus réfléchie. Cette année leur campagne s'intitule «*Le festival du gaspillage, tout l'été dans votre région... Malheureusement!*». Leur site internet est très bien fait et nous y trouvons des conseils simples pour économiser l'eau potable sans pour autant réduire notre mode de vie ou se priver. Nous y trouvons des conseils pour :

- [la cuisine](#) ; - [la salle de bain](#) ; - [le reste de la maison](#) ; - [l'entretien de la pelouse](#) ; - [autour de la maison](#) ; - [la piscine](#) ; - [l'entretien de l'auto](#).

Nous vous invitons à consulter ce site (www.festivaldugaspillage.com) pour savoir comment **vous** pouvez diminuer votre consommation de l'eau potable. Chaque petit geste compte!

PROGRAMME RÉNO-FAÇADE

La Société d'aide au développement des collectivités des Laurentides (SADC) offre un nouveau programme d'aide à la rénovation, soit le programme Réno-Façade. C'est un programme qui favorise le dynamisme commercial en aidant financièrement les commerçants à rénover leur façade. Leur objectif est de dynamiser le secteur commercial en favorisant l'amélioration visuelle des commerces. Nous avons un pamphlet à l'hôtel de ville présentant ce nouveau programme. Pour en connaître plus sur celui-ci vous pouvez également contacter directement la SADC au 1-888-229-3001.



UNE RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES À LABELLE?

Un comité s'est mis sur pieds et a tenu sa première réunion de travail le 10 août dernier. Les membres du comité s'activent maintenant à obtenir diverses informations concernant les besoins de la clientèle vieillissante, les normes d'habitation à respecter. Nous verrons aussi à obtenir des informations sur d'autres projets déjà réalisés. Bref le comité s'active. Prochaine rencontre prévue le 24 août.

Pour information : Christiane Cholette au 819-686-2144, poste 224

RAMASSAGE DES GROS OBJETS

Le respect des voisins et de votre environnement passe par de bien petits gestes parfois. Ne pas jeter de déchet n'importe où dans l'environnement, attendre la date prévue pour le ramassage des gros objets avant de mettre ses déchets au chemin, voilà de simples gestes de respect et de civisme.

Prochaine collecte des gros objets :

18 septembre (sauf le secteur du lac Labelle)
2 octobre pour tout le secteur du lac Labelle

SÉANCE DU CONSEIL DU 7 AOÛT 2006

Même si nous sommes encore en plein cœur de l'été, la séance du conseil a débuté par la préparation à l'hiver. Le conseil a effectivement autorisé l'administration à aller en appel d'offres pour le sel en vrac et l'abrasif pour l'hiver 2006-2007. De même, la Municipalité ira en soumission pour le déneigement des entrées et accès des édifices municipaux ainsi que pour l'entretien ménager des principaux bâtiments.

Bonne nouvelle pour les résidents du lac Labelle, le devis des travaux d'amélioration du chemin du Lac-Labelle est prêt et le conseil municipal a autorisé le responsable des travaux publics, M. Marc Éthier, à aller en appel d'offres pour les divers travaux sur ce chemin. Un budget de 95 000 \$ de la Municipalité est prévu pour ces travaux.

Dossier administratif

Le conseil municipal a accepté la démission de M. Daniel Desnoyers au poste de directeur général. Il poursuivra sa carrière dans la ville d'Otterburn Park à compter du début du mois de septembre.

La Municipalité de Labelle se joindra à la MRC des Laurentides et à plusieurs municipalités membres de la MRC pour se doter de la « Téléphonie IP » (Internet protocol). Ainsi, la Municipalité peut bénéficier d'une réduction de 47 % du coût d'achat des appareils et la téléphonie IP une fois installée, la Municipalité devrait économiser tous les mois en regard de la facture actuelle pour les lignes téléphoniques.

La Municipalité a ajusté par résolution sa tarification pour les frais de reproduction de certains documents municipaux afin d'être conforme aux modifications apportées par le gouvernement du Québec à son règlement qui découle de la Loi sur l'accès aux documents publics.

Le conseil a autorisé l'administration à ne plus émettre de comptes de taxes ni de crédit de taxes de 2 \$ et moins. Un avis de motion pour l'adoption d'un règlement municipal en ce sens a également été adopté un peu plus tard durant l'assemblée.

Le conseil municipal a autorisé l'achat d'un camion usagé pour le service des travaux publics. Il s'agit d'un camion GMC 3500 équipé d'une boîte « dompeuse » de 10 pieds qui servira également au déneigement donc un équipement très polyvalent et en très bon état.

Au niveau du service des incendies, le conseil municipal a accepté la démission de M. Martin Vézina comme directeur adjoint du service et a procédé à l'embauche de deux nouveaux pompiers à l'essai, Messieurs Dominic Guindon et Manuel Clément. Le conseil a remercié M. Vézina pour ses vingt-deux ans de service comme pompier et officier au sein de la brigade.

Une question importante, la Fondation du Centre Hospitalier des Laurentides (Hôpital de l'Annonciation) organise un tournoi de golf dans le but d'amasser des fonds pour doter l'hôpital de locaux pour accueillir un service de dialyse permettant aux patients de la région immédiate de bénéficier de ce service beaucoup plus près de chez eux. Les élus de Labelle n'iront pas jouer au golf, mais la Municipalité remettra 1 500 \$ à la Fondation pour l'implantation de ce service.

Dossiers d'urbanisme

Le conseil a reçu le procès-verbal de la rencontre du 21 juin du Comité consultatif d'urbanisme.

La Municipalité de Labelle participera au colloque de la « Fondation Rues principales » le 27 septembre prochain. Mme Geneviève Demers, accompagnée d'un membre du conseil, ira s'informer des intérêts ou non pour la Municipalité de suivre l'approche préconisée par la Fondation.

Le conseil, sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, a accordé quatre dérogations mineures à autant de demandeurs. Par ailleurs, la Municipalité s'est opposée à la vente d'un lot intramunicipal à une personne qui souhaitait y faire l'installation d'un poulailler. Le zonage pour ce secteur ne permettant pas une telle activité, le conseil a refusé.

Deux demandes de lotissement touchant le même secteur des lots 21-B, 22-B et 23-B, tous situés le long du lac Labelle furent acceptés.

Le conseil a terminé la longue procédure d'acceptation des règlements créant à Labelle deux îlots déstructurés, facilitant l'intégration et la construction domiciliaire dans ces secteurs. Ce sont les règlements 2006-120, 2006-121 et 2006-122. Comme ce sont des règlements d'urbanisme, la Municipalité a dû déposer un avis de motion puis une première version du règlement. La tenue d'une assemblée publique d'information étant obligatoire, elle fut tenue et fut suivie du dépôt et de l'acceptation du 2^e projet de règlement. Enfin, le projet final du règlement fut adopté à la séance du 7 août 2006.

Dossiers de loisir, culture, tourisme

La Municipalité adressera à la Conférence régionale des élus une demande de subvention pour supporter des projets de développement touristique favorisant la venue de touristes de passage à Labelle. Le directeur général a été autorisé à signer les documents nécessaires au nom de la Municipalité.

Le conseil municipal a autorisé la reconduction de l'entente avec la ville de Mont-Tremblant concernant le hockey mineur et le patinage artistique. Labelle assumera et versera à la ville de Mont-Tremblant les premiers 200 \$ de chaque inscription d'un garçon ou fille de Labelle, tant pour le hockey mineur que pour le patinage artistique. Par ailleurs, il est absolument nécessaire que le formulaire de confirmation de résidence soit rempli à l'avance et déposé lors de l'inscription.

Le conseil a accordé la gratuité à la Maison des jeunes pour l'utilisation du terrain de balle durant la saison d'été. Même si la Maison des jeunes était fermée, un groupe d'ados, sous la supervision de parents, s'est rencontré au terrain de balle les mardis soirs.

La responsable des loisirs par intérim, Ève Pichette-Dufresne, participera à la Conférence annuelle du loisir municipal qui se tiendra à Valleyfield à la fin septembre.

Enfin, le conseil municipal a décidé d'appuyer la candidature conjointe des villes de Blainville, Rosemère et Sainte-Thérèse pour l'obtention de la finale des Jeux du Québec pour l'hiver 2009. On a jugé stimulant pour la région des Laurentides en entier de pouvoir profiter d'un tel événement à proximité et une motivation supplémentaire pour les jeunes athlètes de Labelle et des environs.

Nouveaux règlements sur les motoneiges et les véhicules hors route (Quads)

La Municipalité a adopté deux nouveaux règlements, soit les règlements 2006-123 et 2006-124, règlements relatifs aux règles d'utilisation et de circulation des motoneiges et des véhicules hors route sur le territoire de Labelle.

Ces règlements, beaucoup plus restrictifs que dans le passé, furent acheminés au ministère des Transports du Québec pour autorisation. Nous serons en mesure de donner des explications détaillées sur les endroits de circulation autorisés particulièrement dans le secteur du village, où des plaintes régulières sont reçues, dès que les règlements recevront l'autorisation ministérielle.

Prochaine assemblée

La prochaine assemblée du conseil, aura lieu le **mardi 5 septembre** prochain à cause de la **fête du Travail**. Le règlement sur la tenue des assemblées du conseil prévoit que la tenue de l'assemblée soit décalée d'une journée, du premier lundi au premier mardi.



LA PETITE SÉDUCTION RENCONTRE D'INFORMATION



La population est invitée à une soirée d'information qui aura lieu le **mercredi 6 septembre prochain à 19 h** dans la grande salle de l'hôtel de ville. Cette rencontre a pour but de trouver parmi vous des figurants ainsi que des bénévoles pour la confection de l'émission ou pour toute question que vous pourriez vous poser sur le projet!

Les membres du comité organisateur vous y attendent en grand nombre.
Merci de nous aider à faire de ce projet un succès!!!

SERVICE DES LOISIRS

Eve Pichette-Dufresne, téléphone: (819) 686-2144, poste 235



CAMP DE JOUR

Le camp de jour est maintenant terminé. Les enfants ont passé un été inoubliable. Merci aux animateurs pour le bon travail accompli et à l'été prochain !!



PROGRAMMATION DE L'AUTOMNE

La programmation loisir pour la période automnale sera disponible dans l'Info municipale du mois de septembre, alors soyez attentif.



ACTIVITÉS AQUATIQUES

Veuillez noter que la piscine de Labelle sera fermée du 19 août au 15 septembre 2006. Merci à tous pour votre participation. L'horaire de l'automne sera disponible prochainement.

COURS DE PLONGÉ SOUS-MARINE

Cours de plongée sous-marine avec tout le matériel fourni et donnant une attestation.

Durée : 40 h (30 h de plongée en piscine et lac, et 10 h de théorie)

Aura lieu les samedis en avant-midi

Coût : 400 \$ avec un minimum 10 personnes

Pour inscription et information

Mario Plouffe au

(819) 585-3472



UN EFFORT TOUS ENSEMBLE

Le Parc du Centenaire est fréquenté par beaucoup d'entre nous et depuis quelques temps une quantité énorme de débris s'y retrouvent (nourriture, déchet, verre). C'est pourquoi nous demandons l'aide de tous et chacun pour entretenir les lieux en jetant les déchets dans les poubelles prévues à cet effet.

Merci pour votre précieuse collaboration.



VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Pour le bon fonctionnement de votre installation septique et pour la protection de l'environnement, le *Règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8)* édicte qu'une fosse doit être vidangée à une certaine fréquence. Également, l'année dernière un règlement municipal a été adopté afin de s'assurer du respect de cette fréquence.

Depuis, vous devez nous faire parvenir une copie de votre facture de vidange dans les 30 jours de celle-ci. Il est à noter que pour un chalet, une fosse doit être vidangée aux 4 ans, tandis que pour une maison, elle doit l'être à tous les 2 ans. Pour ce qui est d'une fosse scellée, elle doit être vidangée au besoin et au minimum aux 2 ans. Vous pouvez nous faire parvenir votre copie de facture par la poste, par télécopieur au (819) 686-3820 ou encore directement à l'hôtel de ville.

ABRI TEMPO

Dans les dernières années une tolérance était exercée sur les abris tempos. Comme son nom l'indique, l'abri tempo est un **abri temporaire** qui est autorisé, uniquement durant l'hiver, pour stationner son véhicule.

Malheureusement, il y a eu des exagérations. Dorénavant, la Municipalité appliquera intégralement sa réglementation. Nous demandons donc à tous les citoyens qui possèdent un abri tempo de le démonter au complet (toile et structure), et ce dès maintenant. Des constats d'infraction, accompagnés d'une amende minimale de 300 \$, pourront être acheminés à tous les contrevenants qui auront toujours un abri tempo sur leur propriété après le **28 août 2006**. Il est à noter qu'un abri tempo peut être installé sur une propriété à partir du 15 octobre et ce jusqu'au 15 mai de l'année suivante. Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec le service de l'urbanisme au (819) 686-2144, poste 223 ou poste 246.

En vous remerciant de votre collaboration.

FÉLICITATIONS AU PERSONNEL MUNICIPAL



Faisant suite aux orages violents et aux pluies abondantes survenues lundi le 17 juillet ainsi que les 1^{er} et 2 août dernier, les employés municipaux ont répondu à l'appel afin de déboiser les routes dans des conditions parfois très difficiles. Nos employés ont travaillé de longues heures afin de rétablir la situation dans les meilleurs délais.

Certains citoyens se sont aussi démarqués en joignant systématiquement les employés, en les aidant à dégager les rues, en fournissant de la machinerie gratuitement.

Nous avons tous vu les dommages causés par Dame Nature. Une quantité phénoménale d'arbres brisés affectant de façon majeure le réseau de distribution d'électricité et la circulation des véhicules. Aussi surprenant que cela soit, malgré tous ces dommages, nous pouvons nous estimer très chanceux de n'avoir eu aucune blessure importante au sein de la population. Nous en avons été bon pour de nombreuses frayeurs.

Plusieurs citoyens se sont vus privé d'électricité et d'eau durant plus de 48 heures. La Municipalité a permis à tous ceux et celles qui en ont fait la demande d'utiliser les douches à nos installations telles que la piscine et la gare. Ce service fut apprécié durant cette période de chaleur accablante.

Il est évident que l'impact sur notre budget sera très significatif. C'est pourquoi nous avons fait une demande d'aide financière auprès de la Direction régionale de la sécurité civile du ministère de la Sécurité publique.

À vous tous, cols bleus, cols blancs, pompiers, employés cadre et citoyens, merci pour votre implication, pour le travail accompli ainsi que pour la vitesse à laquelle vous avez répondu à l'appel.

Vicki Émard, Conseillère municipale, Responsable dossier sécurité publique

BIBLIOTHÈQUE DE LABELLE

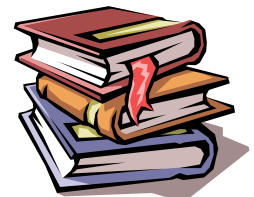
Félicitations à tous les ratons qui se sont mérités de beaux prix lors de tirages du club de lecture du rat Biboché : Jade de la Bruère, Joey Labelle, Alexanne Panasuk, Anthony Thibeault, Laurence Marier et Jade Panasuk!

L'abonnement à la bibliothèque et l'accès aux postes informatiques sont gratuits pour les résidents / contribuables. Apportez une preuve de résidence lors de votre inscription.

Heures d'ouverture :

Mardi : 13h à 17h et 18h30 à 20h30
Mercredi : 13h à 17h
Jeudi : 13h à 17h et 18h30 à 20h30
Vendredi : 10h à 12h et 13h à 17h
Samedi : 9h à 12h30

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter Nathalie Robson, responsable
686-2144, poste 237



LES CYANOBACTÉRIES OU ALGUES BLEUES

SUITE ET FIN...

Causes et solutions

L'apparition d'une fleur d'eau est causée principalement par un excès de phosphore dans l'eau. Une eau riche en nutriments, chaude, calme et peu profonde est lieu de prédilection des cyanobactéries. Les sources de phosphore sont souvent reliées aux activités humaines, entre autres :

- Installations septiques qui s'écoulent dans ou vers le lac
- Utilisation d'engrais (naturels ou artificiels)
- Activités agricoles et forestières
- Pisciculture
- Déversement d'eaux usées industrielles ou municipales

Il n'existe pas de solution miracle pour enrayer le problème. Aucun produit chimique n'est efficace, surtout pas les algicides qui libèrent les toxines en tuant les cyanobactéries. Il faut diminuer l'apport en phosphore vers le lac. Comment? Voici des solutions à appliquer :

- Garder son installation septique conforme et en effectuer la vidange régulièrement
- Maintenir une bande de végétation riveraine (autre que du gazon) sur les terrains des particuliers ainsi qu'aux abords des fossés routiers, forestiers et agricoles
- Cesser l'utilisation d'engrais de tout type sur son terrain
- Utiliser la méthode du tiers inférieur pour l'entretien des fossés
- Protéger les milieux riverains et humides, qui agissent comme filtres pour les eaux des lacs
- Limiter la charge de phosphore que les industries et les municipalités peuvent déverser dans le bassin versant du lac

Souvenez-vous : ces solutions impliquent la participation de tous, puisque le problème origine de toutes nos actions cumulées.

Pour toute question, communiquez avec Catherine Béland au (819) 686-2144

Références

Agence de la Santé et des Services sociaux du Québec.

www.agencesss04.qc.ca/documents/fiches/cyanobact%e9ries.html

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

www.mddep.qc.ca/eau/eco_aqua/cyanobacteries/



Fleur d'eau de cyanobactéries ayant l'apparence d'un déversement de peinture – Rivière Yamaska, septembre 2003, Robert Bolduc, municipalité de Saint-Hyacinthe



AU REVOIR LABELLE!

La première saison du projet Bleu Laurentides à Labelle tire à sa fin, après avoir connu un franc succès. Plusieurs activités ont pu être mises sur pieds, attirant des gens d'un peu partout sur le territoire de Labelle. Les efforts concertés du CRE Laurentides et de bénévoles ont permis d'amasser plusieurs données physiques, chimiques et biologiques sur l'état des lacs, données qui pourront être utilisées dans la saine gestion des plans d'eau. De nombreux articles et brochures ont été rédigés et distribués aux citoyens, qui ne se sont pas gênés pour poser des questions très intéressantes!

Ce beau projet n'aurait pas été possible sans la participation des partenaires : l'Association chasse et pêche de Labelle, l'Association des propriétaires du lac Labelle et l'Association des propriétaires riverains du lac Joly. Je les remercie chaleureusement pour leur implication. En terminant, en mon nom et en celui du CRE Laurentides, j'aimerais remercier la Municipalité de Labelle, ses élus et employés, pour leur appui sans faille tout au long de l'été. Ce fut un plaisir de travailler avec vous tous.

Bonne chance et longue vie aux lacs de Labelle!

Catherine Béland
Agente de liaison CRE Laurentides



BLEU LAURENTIDES : DOCUMENTS DISPONIBLES



La première saison du projet Bleu Laurentides à Labelle tire déjà à sa fin. Plusieurs activités ont déjà eu lieu, avec un beau succès. De même, plusieurs documents de sensibilisation et d'information ont été élaborés et sont maintenant à la disposition des citoyens de Labelle, pour consultation. Voici une courte liste des documents disponibles :

Béland, Catherine	Rapport	Français	<ul style="list-style-type: none"> Programmes de subvention à l'attention des participants du projet Bleu Laurentides
Béland, Catherine	Brochure	Français Anglais	<ul style="list-style-type: none"> Attention au batillage : guide à l'intention des plaisanciers Watch your wake : a boater's guide
Bouchard, Lucie Béland, Catherine	Brochure	Français Anglais	<ul style="list-style-type: none"> Méthodes de naturalisation des rives...au cœur de la nature Preserving natural shorelines...at the heart of nature
Béland, Catherine	Brochure	Français Anglais	<ul style="list-style-type: none"> Les bonnes pratiques en action pour protéger notre environnement Best practices to protect our environment
Roy, Geneviève Béland, Catherine	Brochure	Français Anglais	<ul style="list-style-type: none"> Connaître son installation septique pour protéger nos cours d'eau Know your septic system and help protect our lakes and rivers
Roy, Geneviève Béland, Catherine	Brochure	Français Anglais	<ul style="list-style-type: none"> L'espérance de vie d'un lac dépend de nous A lake's life depends on us
Béland, Catherine	Article	Français Anglais	<ul style="list-style-type: none"> Le <i>myrio</i> quoi? Eurasian what?
Béland, Catherine	Article	Français Anglais	<ul style="list-style-type: none"> Les bandes riveraines Shoreline vegetation
Béland, Catherine	Article	Français Anglais	<ul style="list-style-type: none"> Les cyanobactéries ou algues bleues Cyanobacteria or Blue-green algae
Béland, Catherine	Article	Français	<ul style="list-style-type: none"> Attention au batillage
Béland, Catherine	Article	Français	<ul style="list-style-type: none"> Le projet Bleu Laurentides
Béland, Catherine	Rapport	Français	<ul style="list-style-type: none"> Végétalisation des rives: liste des pépinières et horticulteurs de la région de Labelle

Vous pouvez vous procurer ces documents à la Municipalité de Labelle. Pour toute question relative au projet, vous pouvez joindre Catherine Béland, agente de liaison pour le Conseil régional de l'environnement des Laurentides, au (819) 686-2144, poste 223.

Merci de votre participation et bonne fin d'été!

ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

CALENDRIER DES ACTIVITÉS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Mois	Date	Activités	Organisme	Lieu
Septembre	6	Rencontre d'information La Petite Séduction	Comité organisateur	Grande salle de l'hôtel de ville
Septembre	13	Journée d'artisanat	Cercle de Fermières	Saint-Faustin-Lac-Carré
Septembre	13	1 ^{re} assemblée	Cercle de Fermières de Labelle	Hôtel de ville de Labelle

NOURRI SOURCE , HALTE ALLAITEMENT

Avoir un bébé est une chose merveilleuse qui nous interpelle de plusieurs façons. Nous voulons tous donner ce qu'il y a de mieux à notre enfant. Choisir de l'allaiter est sans contredit la meilleure décision en ce qui concerne son alimentation. Afin de briser l'isolement sur différents sujets concernant la venue d'un nouvel enfant, nous vous invitons tous à nous joindre pour les prochaines haltes allaitement qui sont le **deuxième mardi de chaque mois**. Des mairaines et des professionnels de la santé vous y attendent en grand nombre.

Bienvenue aux femmes enceintes, aux nouvelles mères, aux pères, aux grands-mères et à toute personne intéressée par l'allaitement.

Prochain atelier: **La pharmacie verte**

Mardi le 12 septembre 2006

Au CLSC de Labelle de 9 h 30 à 11 h 30

Pour information: Mariève Telmosse au 686-5434.

Merci à notre commanditaire Pharmacie Pascal Cormier, Proxim de Labelle.



LE CERCLE DE FERMIERES DE LABELLE

2006-2007 Les Cercles de Fermière en « mouvement dans la continuité ».
Tel est le thème des CFQ (Cercle de Fermières du Québec) cette année.

Pour donner: stimuler la curiosité en arts textiles

Pour rayonner: démontrer la vitalité des CFQ en communiquant

Pour comprendre et agir: adopter une attitude préventive en santé dans les dossiers

Pour rassembler: développer une force grandissante en recrutant.

1144 congressistes (femmes) se trouvaient à ville Saguenay, lors du Congrès des CFQ, les 5-6 et 7 juillet 2006. Marie-Noëlle Forest et Nicole Vandendaele représentaient le Cercle de Labelle. À la salle d'exposition, 912 tabliers brodés étaient exposés dont ceux de Marie-Noëlle Forest et d'Éveline Terreault. En artisanat jeunesse, sur 125 morceaux, deux venaient du Cercle de Labelle. Les papillons d'Aglaée Messier-Brunet et de Maude Terreault-Lavoie. Le Cercle de Labelle a été sélectionné par la Fédération 16 (les Laurentides) pour le prix CFQ Communications 2005-2006. Un montant d'argent a été octroyé pour l'intérêt du Cercle à démontrer ce que sont les CFQ dans notre milieu.

La Corporation des CFQ transmet ses sincères salutations à tous les membres du Cercle de Labelle (Raymonde Trudel, responsable provinciale, comité communication).

Les activités recommencent:

13 septembre : journée d'artisanat pour le secteur Laurentides Nord à St-Faustin, Lac-Carré 8 h 30

13 septembre: 1re assemblée à l'hôtel de ville à 19 h 30

Il n'est pas trop tard pour demander une carte de membre et s'abonner à l'Actuelle.

Pour information: Marie-Noëlle Forest au (819) 686-9110 ou Nicole Vandendaele au (819) 686-1412.



la collecte

Cet été portez vos manches courtes, tel était le slogan de la Collecte de sang de Labelle.

Ce mardi 18 juillet, tout le monde avait relevé ses manches depuis l'orage qui assaillit la région le lundi soir le 17 juillet. Les pompiers de Labelle avaient travaillé toute la nuit, la voirie aussi. Les bénévoles ont été surpris par les pannes électriques, des bris de toutes sortes, du ramassage des dégâts après l'orage. À 12 h 30 seulement, nous savions qu'il y avait une collecte de sang à Labelle. Les pancartes furent installées. Les pompiers firent l'annonce. Tout le monde a relevé ses manches... Résultats: l'objectif était de 80 donneurs et nous avons atteint 75% de l'objectif, soit 60 donneurs.

Merci, un gros merci à tous les donneurs, aux bénévoles et à tous ceux qui nous ont aidés de proche ou de loin.

Un merci spécial à l'Étoile de Labelle, la Fabrique de la Nativité-de-Marie, la Municipalité de Labelle et la Caisse populaire de Labelle-Nominingue ainsi qu'à madame Madeleine Brassard, la présidente d'honneur de la collecte qui se tourvait à ce moment là en dialyse à St-Jérôme. Madeleine est fermière du Cercle de Labelle depuis 1962 (soit 44 ans). Elle a déjà bénéficié de transfusions de sang suite à une pneumonie. Merci Madeleine de nous avoir accompagné dans cette collecte de sang de dernière minute.

Le comité organisateur

